

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONVENTION
D'OBJECTIFS AVEC LA
VILLA DU PARC**

N° CC_2025_0043

Séance du : mercredi 19 mars 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEYB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY, Yannick CHARVET par Danielle COTTET

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

Depuis 1986, la Villa du Parc, Centre d'Art contemporain situé à Annemasse, a pour mission de développer une programmation d'art contemporain et de rendre celle-ci visible et intelligible auprès du plus grand nombre.

La Villa du Parc est reconnue par les partenaires institutionnels tels que l'Etat (DRAC), la Région, le Département, certains acteurs transfrontaliers, mais aussi les réseaux professionnels locaux et nationaux.

La Villa du Parc a d'ailleurs obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par Arrêté du Ministre de la Culture en date du 19 juin 2020.

Les équipements culturels d'Annemasse Agglo collaborent avec la Villa du Parc depuis de nombreuses années et mettent en œuvre des actions qui pourraient être rendues plus visibles et développées à l'échelle du territoire.

De plus, les actions de la Villa du Parc dépassent le territoire de la ville-centre et justifient un engagement d'Annemasse Agglo à ses côtés afin que ses actions rayonnent plus largement auprès des habitants de l'agglomération.

Dans ce sens, Annemasse Agglo a signé une première convention d'objectifs avec la Villa du Parc pour les années 2022 à 2024, qui a permis de formaliser et d'expérimenter le partenariat suivant :

- la valorisation et le développement de la collaboration existante entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse Agglo, l'EBAG, le conservatoire à rayonnement intercommunal et l'Archipel Butor,
- le soutien à la médiation et d'éducation artistique et culturelle : en adéquation avec les dispositifs de l'Education nationale, la Villa du Parc a accueilli plus de 165 classes par année et organisé annuellement 15 parcours d'éducation artistique et culturelle (atelier avec un artiste, production d'une réalisation par la classe),
- le soutien aux projets de création du territoire, notamment par le soutien en cofinancement de résidences d'artistes déployées sur le territoire. On notera le festival Chemin de Crête pendant l'été 2023 dans les Voiron.

Le bilan de ces trois années est donc très positif, des éléments détaillés sont joints à la présente délibération.

Il est donc proposé le renouvellement de la convention d'objectifs pour deux années (2025-2026), temporalité permettant de mettre la présente convention en cohérence avec la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs liant la Villa du Parc à la DRAC, le Conseil départemental, la ville d'Annemasse et Annemasse Agglo.

Pour rappel, les subventions versées par Annemasse Agglo ont été de 34 000 € en 2022, 55 000 € en 2023 et 40 000 € en 2024.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 43

Abstention : 2

DECIDE :

D'APPROUVER la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2025 et 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA VILLA DU PARC 2025-2026

ENTRE

La Communauté Annemasse-Les Voirons Agglomération, ci-après dénommée Annemasse Agglo, représentée par son Président, Gabriel DOUBLET, agissant en cette qualité en application d'une délibération du Conseil Communautaire en date du ,

D'une part,

Et

La Villa du Parc, ci-après dénommée Villa du Parc, représentée par sa présidente, Aurélie PETREL, agissant en cette qualité en application d'une décision du Bureau du Conseil d'administration en date du ,

D'autre part.

PREAMBULE

Depuis 1986, la Villa du Parc a pour mission de développer une programmation d'art contemporain, de la rendre visible et intelligible auprès du plus grand nombre.

La Villa du Parc est reconnue par les partenaires institutionnels tels que l'Etat (Drac), la Région, le Département, certains acteurs transfrontaliers, mais aussi les réseaux professionnels locaux et nationaux. La Villa du Parc a d'ailleurs obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par arrêté du ministre de la culture en date du 19 juin 2020.

La Ville d'Annemasse soutient les activités de la Villa du Parc par la mise à disposition des locaux ainsi qu'à travers le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, sur les axes suivants :

- la conception et l'organisation d'expositions, la production d'œuvres nouvelles significatives des formes actuelles de l'art, ainsi que l'expérimentation artistique et la mise en œuvre d'actions et de dispositifs au service de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges ;
- La sensibilisation à l'art contemporain de tous les publics (notamment les scolaires), en intégrant le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville d'Annemasse et le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'Education Nationale proposés à tous les élèves de primaire ;
- Le suivi et le développement des partenariats au niveau local, départemental, régional, national et transfrontalier,

Par ailleurs, le dispositif des chemins de la culture, soutenu par le conseil départemental de Haute-Savoie concerne chaque année plusieurs classes des collèges de l'agglomération, avec en fin d'année une exposition des travaux de l'ensemble des élèves accueillis.

C'est à partir du constat que la fréquentation des publics de l'agglo hors public annemassien devient de plus en plus nombreuse que la Villa du Parc propose de renforcer ses actions de médiation et actions hors-les-murs sur le territoire de l'agglomération, de manière coordonnée, co-construite et décentralisée.

S'agissant du projet de médiation, la Villa du Parc souhaite consolider son offre de médiation globale en renforçant le temps de travail de son équipe de médiation afin d'accueillir davantage de groupes et de prospecter de nouveaux publics par une offre d'actions ciblées : famille (visites parents-enfants avec des approches ludiques), enfants et adultes par la transversalité des approches (visite éveil musical, éveil corporel, dégustation locale etc.)

Le projet de médiation pour les habitants de l'agglomération s'inscrit dans le projet global de médiation de la Villa du Parc : consolidation du public scolaire et associatif, développement des actions en faveur du tout public, ouverture le dimanche après-midi.

Les équipements culturels d'Annemasse Agglo collaborent avec la Villa du Parc depuis de nombreuses années et mettent en œuvre des actions qui pourraient être rendues plus visibles à l'échelle du territoire. De plus, les actions de la Villa du Parc dépassent le territoire de la ville centre justifiant un soutien supplémentaire afin qu'elles rayonnent auprès des habitants de l'agglomération plus largement.

Egalement, à la demande de l'Etat, une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec tous les partenaires financeurs soutenant la Villa du parc (DRAC, Département, Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo). Cette convention pluriannuelle d'objectifs établit le cadre de mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Villa du Parc pour les années 2023 à 2026 et définit les modalités de son évaluation. Ce document cadre s'appuie sur des éléments travaillés en concertation avec les partenaires financeurs :

- le projet artistique et culturel de la Villa du Parc
- le budget prévisionnel pour 2023-2026
- les indicateurs d'évaluation et la grille d'emploi

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet de l'association, Annemasse Agglo et la Villa du Parc a signé une première convention d'objectifs en 2022 pour trois années, basée sur les missions suivantes :

- La valorisation et le développement de la collaboration existante entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse Agglo ;
- Le soutien d'Annemasse Agglo à des actions déployées par la Villa du Parc à l'échelle du territoire d'Annemasse Agglo: actions hors les murs / actions auprès des publics scolaires / actions sur des thématiques spécifiques.

La présente convention a donc pour objectif de déterminer les modalités de partenariat entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2025 et 2026.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXISTANT AVEC LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'ANNEMASSE AGGLO

La Villa du Parc collabore depuis plusieurs années avec les équipements culturels de l'agglomération. D'abord proposés sous une forme expérimentale afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité au long cours de ces actions, il est proposé, à la faveur de cette convention, de formaliser ces projets communs.

L'EBAG

Le partenariat concerne principalement la classe préparatoire de l'EBAG :

- Optimiser la proposition d'enseignement en Histoire de l'Art dispensé en classe préparatoire par l'organisation de visites avec médiation lors des expositions de la Villa,
- Optimiser la présence d'artistes exposants et d'artistes en résidence avec des échanges, des conférences pour les étudiants et les divers usagers de l'EBAG,
- Organiser des « rencontres métiers » entre les professionnels de la Villa Du Parc, les Artistes et les étudiants du secteur préparatoire,
- Organiser l'exposition valorisant les travaux réalisés dans le cadre scolaire en confiant notamment à des étudiants de la Classe préparatoire la scénographie et la communication visuelle.

Le conservatoire à rayonnement intercommunal

Depuis 2021, une collaboration avec le conservatoire à rayonnement intercommunal est aussi en place pour favoriser la transversalité des savoirs musique et art par des conférences à l'auditorium et visites musicales à la Villa du parc. Ces actions, s'inscrivent dans la programmation annuelle du conservatoire, y compris sur le volet financier.

Lors des années 2025 et 2026, le partenariat évolue vers deux types d'évènements :

- Deux concerts à la Villa du parc, dans le cadre de la programmation culturelle du conservatoire
- Organisation des auditions des élèves à la Villa du parc avec un temps de visite de l'exposition en cours (fin mai - début juin)

L'Archipel Butor

- Participation de la Villa du Parc au jury de sélection de la résidence d'artiste de l'Archipel
- Accueil des artistes en résidence à la Villa du parc dans la maison d'écrivain Michel Butor, conformément aux conditions mises en place par Annemasse Agglo

DEVELOPPEMENT D' ACTIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

Médiation et d'éducation artistique et culturelle

En adéquation avec les dispositifs de l'Education nationale, la Villa du parc propose aux écoles primaires de l'agglomération des parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Session de formation pour les enseignants,
- Visites des expositions à la Villa du parc pour 80 classes (dont 50 pour la Commune d'Annemasse déjà engagée dans le cadre de son PEDT),
- Petit parcours d'apprentissage théorique et pratique avec diaporama et atelier avec un artiste pour 10 classes.

Cette proposition complète associe formation des enseignants à l'art de notre temps, l'accès à un lieu culturel hors de l'école, une sensibilisation à l'histoire de l'art et une pratique manuelle.

Il est à noter que l'accueil des 50 classes d'Annemasse était jusqu'alors financé par la commune elle-même, pour un montant de 3 500€ annuel, au titre du PEDT mis en place avec l'Education Nationale. Ce montage est repris par Annemasse Agglo pendant la durée de cette convention afin de respecter l'engagement pluriannuel de la ville d'Annemasse auprès des scolaires.

Soutien aux projets de création du territoire :

La résidence d'artiste est le moyen le plus efficace de faire dialoguer territoire et création, et d'associer groupes et habitants, en valorisant leur culture, leur histoire, leur hospitalité, leur savoir-faire etc.

La Villa du parc expérimente ce format dans les entreprises du territoire depuis 2015 et a développé une expertise dans ce domaine.

Aujourd'hui la résidence permet de porter un regard nouveau et créatif et de faire rayonner le territoire dans des œuvres qui sont ensuite diffusées au-delà. Les résidences donnent lieu à des restitutions publiques à la Villa du parc et dans divers lieux de l'agglomération. Les formats de présentation sont pensés sur mesure en fonction des projets et des personnes impliquées, et font l'objet de médiations spécifiques.

Evènement en résonance :

La Villa du Parc propose de s'associer annuellement à une manifestation locale, portée ou identifiée par Annemasse agglomération pour proposer un évènement arts visuels transversal en fonction du champ et du thème abordé : performance participative, marche artistique, projection en plein air.

Ces propositions ont pour ambition de renforcer la dimension créative et sociale des évènements en leur donnant une résonance artistique.

Les ressources financières nécessaires à la réalisation de cet évènement ne sont pas comptabilisées au titre de la présente subvention mais feront l'objet d'une demande spécifique de la Villa du Parc auprès d'Annemasse Agglo.

ARTICLE 2 : DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Annemasse Agglo s'engage à financer l'ensemble des actions sous forme d'une subvention annuelle liée aux projets définis ci-dessus.

Le montant de cette subvention était de 34 000 € en 2022, 55 000 € en 2023 et 40 000 € en 2024.

Pour les années 2025 et 2026, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera fixé par Annemasse Agglomération, après instruction de la demande formulée par la Villa du Parc avant le 1^{er} novembre de l'année N-1 et évaluation conjointe des actions menées par la Villa du Parc.

Cet échange aura lieu au cours du dernier trimestre à travers un comité de pilotage réunissant élus et techniciens d'Annemasse Agglo et de la Villa du Parc.

Le versement de la subvention sera effectué dans les conditions suivantes :

- 70 % du montant après le vote du budget primitif d'Annemasse Agglo ;
- le solde après présentation des pièces énumérées à l'article 4.

ARTICLE 3 : MOYENS

La Villa du Parc s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission telle que définie à l'article 1.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Elle communiquera **pour le 30 juin** et pour l'exercice écoulé :

- le bilan financier détaillé de l'action
- le bilan financier et le compte de résultat de la Villa du Parc, certifiés par le Président et le Trésorier, la subvention étant clairement identifiée parmi les produits d'exploitation,
- le rapport des vérificateurs aux comptes et le rapport général du commissaire aux comptes agréé,
- un rapport d'activités présentant les actions menées auprès du public visé par la présente convention,
- le détail des subventions et aides perçues (Etat, Région, Département, Communes, autres Etablissements Publics...), avec indication du montant et de la destination,
- le compte-rendu de l'Assemblée Générale.

La Villa du Parc communiquera à Annemasse Agglo annuellement, **avant le 30 novembre** de l'année n-1

- le projet de budget global de la Villa du Parc,
- le projet d'actions et le projet de budget associé pour chaque action mettant en évidence la demande de subvention auprès d'Annemasse Agglo,

Elle produit à la date de signature de la présente convention :

- une copie de ses statuts à jour,
- la composition à jour de son Conseil d'Administration et de son Bureau, précisant les noms, adresses et professions des différents membres.

La Villa du Parc s'engage à transmettre toutes pièces justificatives de dépenses ou de recettes demandées par Annemasse Agglo et relatives à l'activité décrite à l'article 1 de la présente convention. Tous les documents comptables devront être établis conformément au plan comptable général en vigueur.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La Villa du Parc fera état du soutien d'Annemasse Agglo, à côté de ceux des autres partenaires, dans l'ensemble des documents diffusés. Elle mentionnera Annemasse Agglo, et utilisera le logo d'Annemasse agglo sur les supports le requérant

De même, Annemasse Agglo relaiera toutes les informations et actualités de la Villa du Parc sur ses supports de communication et réseaux sociaux.

ARTICLE 6 : MODALITES DE DUREE ET DE RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026, date à laquelle elle fera l'objet d'une évaluation.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes par lettre recommandée avec avis de réception suivant un préavis de trois mois.

Fait à Annemasse, le

Pour Annemasse Agglo
Le Président,

Gabriel DOUBLET

Pour la Villa du Parc,
La présidente,

Aurélie PETREL

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 074-200011773-20250320-CC_2025_0043-DE

BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE LA CONVENTION ANNEMASSE AGGLO DE LA VILLA DU PARC

2022-2024

Villa du Parc

AXE 1 DE LA CONVENTION : VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

OBJECTIFS

Renforcer les synergies entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse agglo par des initiatives communes d'événements.

BILAN

L'objectif est rempli et amplifié avec un accroissement des actions croisées :

- avec le Conservatoire dans un programme culturel annuel conçu mutuellement et avec l'accueil d'auditions à la Villa du Parc
- avec l'EBAG et sa classe prépa de manière structurelle et lors d'événements spécifiques comme pour les 20 ans de la classe prépa
- avec l'Archipel Butor grâce aux résidences d'artistes et avec le réseau des bibliothèques et les communes pour une proposition de conférences.

INDICATEURS

Partenariat avec le Conservatoire de Musique d'Annemasse Agglo

22/23

Cycle de conférences sur le rapport des arts visuels à la création musicale avec 4 séances à l'auditorium et à la Villa du Parc (Michel Delajoud / Philippe Delzan).

23/24

Nouvelle formule

Musique face aux œuvres à la Villa du Parc (conférence ou concert).

Concert - Des interprètes face aux œuvres dans l'exposition *4 Rivières*.

Env. 50 spectateur-ices.

Conférence arts visuels et musique électronique (Michel Delajoud et

Isandro Ojeda-Garcia). Environ 35 personnes.

Bonus

Juin 2024 : série d'auditions de fin d'année des élèves du conservatoire (classes de piano et violon) dans les expositions de Florent Meng Le Chevallier et Laurie Dall'Ava.



24/25

A venir

Décembre 24 - Musique à la Villa dans l'exposition *Voies d'évasion*.

Mars 2025 un groupe d'élèves de la classe de musiques électroniques créeront une pièce qui sera jouée dans l'exposition de l'artiste Jan Kopp.

Partenariat avec l'EBAG (Ecole des Beaux-Arts du Genevois) et la classe préparatoire

Élaboration et participation des étudiant-es à l'exposition de restitution des ateliers d'éducation artistique et culturelle (photographies des travaux, élaboration de l'affiche, participation au montage, exposition d'une œuvre)

- Exposition *La Trace* du 20 au 29 mai 2022
Elèves : Léo Lefèvre, Loéva Audoin, Oz Hanafi, Typhaine Rose, Gianni Bailo, Joany Monadelschi

- Exposition *Démasqué.e.s* du 16 au 25 juin 2023

Elèves : Benjamin Dohollou, Léandra Volpe,

Elyna Theuambounmy, Matéo Servignat,
Lou Bron, Noé Jamet et Marianne Devin

- Exposition *Produits de synthèse*
du 24 mai au 2 juin 2024

Elèves : Chloé Fontaine, Coraline Ryser,
Fanny Guimbard, Hasina Rabefitia,
Aleksandra Kaminskaia, Alyssa Freymon

Rencontre des élèves de la classe préparatoire
avec les artistes exposés à la Villa du Parc avec
les artistes : Eric Giraudet de Boudemange le
1er décembre 2023 et Jan Kopp le 6 février
2024.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250320-CC_2025_0043-DE

Exposition *Voie*
la classe prépa
Du 12.10 au 22.12.24 - (VOIR axe II)

Partenariat avec l'Archipel Butor

Participation annuelle de la Villa du Parc au jury
pour la résidence duo artiste/écrivain de la
Maison Butor.

Ouverture du festival *Chemins de crête* dans le
jardin du manoir des livres.

Résidences d'artistes (voir axe II)

Partenariat avec le réseau de bibliothèques

Proposition aux communes et bibliothèques
d'Annemasse agglomération d'une conférence
d'histoire de l'art *Le Môle, le Salève,*
les Voirons face aux artistes, sur la
représentation du Môle et des montagnes
environnantes par Michel Delajoud.
2023 - Médiathèque de Bonne
2024 - Manoir des livres à Lucinges, Salle des
associations à Cranves-Sales ainsi que la
participation annuelle au festival du livre de la
bibliothèque Pierre Goy, Annemasse.

2023- Mise en place d'un atelier de lecture par
arpentage avec la bibliothèque Pierre Goy dans
le cadre du festival *Chemins de crête*.



AXE 2 : DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO**Médiation et éducation artistique et culturelle (EAC)****OBJECTIFS**

3 temps de formation enseignants à destination des enseignants de l'agglomération
 75 classes par saison scolaires (50 Annemasse/25 agglomération)
 10 mini-parcours primaires (Annemasse + Annemasse agglomération)

BILAN

Sur le temps de la convention, on peut noter une augmentation du nombre de classes accueillies à Annemasse intra muros et dans les communes de l'agglomération. Elle dépasse largement l'objectif de la CPO de 75 classes pour atteindre une moyenne de 165 classes sur les 2 dernières années, soit plus de deux fois l'objectif prévu. Le renforcement de l'équipe de médiation (+ 30% d'abord absorbé en stage puis en CDD) a en partie permis cette augmentation importante du nombre de classes accueillies et surtout les conditions et la qualité de la médiation proposée par le dédoublement de classes dès 23/24.

Les objectifs de micro-parcours EAC sont atteints chaque année, avec un travail de fond sur le renouvellement des écoles.

Enfin, on note une diversification des actions et des communes concernées en fonction des projets (centres de loisirs des villages des Voirons pendant l'été 2023, projet Urbanera Annemasse-Gaillard-Ville-la-Grand, école de Lucinges pendant la résidence de Jan Kopp, écoles de Cranves Sales pendant les JEP 2024, nombreux groupes associatifs, etc).

INDICATEURS

Détails en annexe p.6

Visites scolaires

ANNÉES CIVILES	ANNEMASSE	AGGLOMÉRATION	TOTAL
2022	77	37	114
2023	122	49	171
ANNÉES SCOLAIRES			
21-22	84	33	117
22-23	125	39	164
23-24	126	41	167

Projection pour l'année 2024/25 : 170 groupes et classes sur l'ensemble de l'agglomération.

Parcours EAC (Education artistique et culturelle) en année scolaire

	21-22	22-23	23-24	PROJECTION 24-25
MICRO-PARCOURS PRIMAIRES	15	11	15	18
PARCOURS COLLÈGE-LYCÉE	8		4	
PARCOURS ASSOCIATIF	2			
PARCOURS AUTRES		11	9	
PARCOURS NIVEAU SUPÉRIEUR	1		1	1
TOTAL	26	22	29	19

Soutien aux projets de création du territoire

OBJECTIFS

Organisation de résidences d'artistes en lien avec le territoire

BILAN

Durant le temps de la convention, 5 ambitieuses résidences ont été organisées sur le territoire, dont 3 à l'archipel Butor, et 1 en milieu hospitalier.

Ces résidences permettent de consolider le travail de soutien à la création du centre d'art et de permettre que des expositions monographiques à la Villa du Parc soit fortement en résonance avec le territoire, ses spécificités et ses habitant.es.

INDICATEURS

Résidences à l'Archipel Butor

Ont été accueillis en résidence à la Maison Butor : Eric Giraudet de Boudemange (10 semaines en 2022), Laurie Dall'Ava (8 semaines en 2023), Jan Kopp (8 semaines en 2024).



Ludivine Zambon a réalisé une résidence de 5 semaines au CHAL en 2023 et réalisé le film *Terrains d'attache* de 25 min incluant une trentaine d'usagers et de personnel hospitalier de l'hôpital qui a été diffusé au CHAL, à Ciné Actuel, à la MJC de la Roche sur Foron).



Villa du Parc

Festival chemins de crête dans les Voiron

Du 01 juillet au 31

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250320-CC_2025_0043-DE



La Villa du Parc a programmé, avec le soutien d'Annemasse agglo, du conseil métropolitain du Genevois et de la région Auvergne Rhône-Alpes durant l'été 2023 dans les Voiron un parcours et un festival hors-les-murs inédits, mêlant art contemporain et nature.

OBJECTIFS

- Soutenir la création d'œuvres créées spécifiquement en résonance au site et proposer un regard nouveau, par le biais d'œuvres d'art et d'événements sur la montagne des Voiron, son histoire, ses légendes.
- Favoriser la connaissance et le respect de l'écosystème et sa préservation.
- Faire connaître le massif des Voiron aux habitant.es de l'agglomération et touristes.

BILAN

Détails en annexe

Résumé

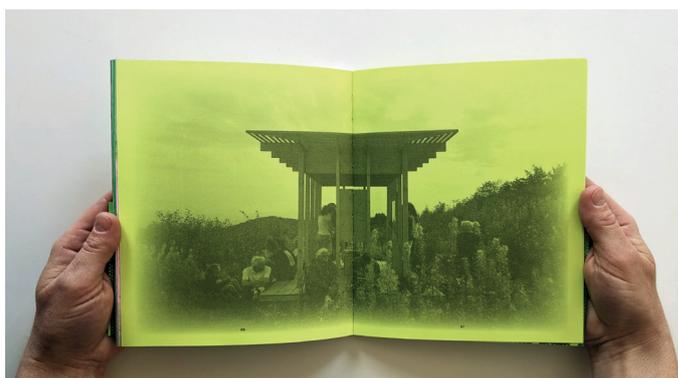
Création de 15 œuvres originales créées (micro-architecture, sculptures, performances, textes, création sonore). Représentant 47% du budget en rémunération, création, et production directes.

Enjeu environnemental, art et nature
Proposer un festival et des ateliers avec des acteurs locaux et en circuit court (scierie locale, œuvres produites...)

Parcours d'œuvres à très faible impact environnemental sur site avec une emprise minimale des œuvres (sauf l'accès en véhicule à la montagne).

Fréquentation : Estimée à 4500 visiteurs sur le parcours, 640 participant.es sur les événements du festival dans la montagne et 282 enfants et adolescent.es en groupe scolaire ou centre de loisirs.

Réalisation d'une édition rétrospective



Conception et
Voies d'évasion
prépa de l'EBAG (en cours).



Exposition Voies d'évasion pour les 20 ans de
la classe prépa de l'EBAG

Du 12.10–22.12.24

promos de 2004 à 2020

Artistes : Tanguy Benoit, Yann Biscaut, Marie
Chemin, Rémi de Chiara, Manon Delajoud, Léon
Felix, Julien Fournival, Yael Kempf, Léonard
Rachex, Diane Rivoire, Eliot Ruffel, Billy Roch,
Neige Sanchez et Ludivine Zambon



Evénements en résonance

Réponse à des demandes émanant d'acteurs
du territoire ou d'Annemasse aggro

2023

Coordination et organisation du projet d'EAC
URBANERA

11 classes de primaire ont bénéficié d'un
projet en partenariat avec « Urbanera -
Bouygues » dans le cadre de la ZAC Etoile et
ont réalisé trois « fresques » qui ont été
installées dans l'espace public (5 classes de
l'école de Cornières, 2 de l'école La fraternité
à Ambilly et 4 de l'école Saint-Exupéry
d'Annemasse)

2024

Conception et organisation de l'exposition
Chemins de crête-panorama à la Maison des
sociétés de Cranves-Sales

En réponse à la demande de la commune de
Cranves-Sales pour les Journées européennes
du patrimoine 2024, au pied du massif des
Voirons, l'installation *Chemins de crête –
panorama* prolonge et documente le parcours
et festival artistique que la Villa du Parc a
organisé sur le massif des Voirons pendant
l'été 2023, à travers des photographies, vidéos
et textes.



CONCLUSION

Les objectifs ont été atteints et dépassés en
termes d'actions.

Les demandes et sollicitations extérieures
montrent le succès et l'envie de collaboration
des communes sur le projet.

Pour l'équipe, le projet de territoire a nécessité
une charge de travail élevée à moyens
constants en 2022, complété ponctuellement
en 2023 sur le festival, puis en 23/24 sur la
médiation. Pour se poursuivre à ce rythme, le
projet a besoin d'être soutenu par un poste à
temps partiel de chargé de production.

2021-22

15 micro-parcours primaires : 3 classes de l'école du châtelet de Gaillard, 3 classes de l'école des sources de Cranves-Sales, 1 classe de l'école Françoise Dolto de Vétraz-Monthoux, 1 classe de l'école du Salève de Gaillard, 3 classes de l'école des Voirons de Gaillard, 2 classe de l'école de la Paix, 2 classes de l'école Jean-Jacques Rousseau d'Etrembières.

8 parcours collèges/Lycée : 3 classes avec le Collège Michel Servet à Annemasse, 2 classes avec le Collège Jacques Prévert de Gaillard, 2 classes de la MFR de Bonne, 1 classe du Lycée des Glières. Un parcours avec l'association Collette Belleville, service de maintien à domicile des retraités de la ville d'Annemasse, tremplin.

Un parcours avec le CATTPI La Bobine de Vétraz-Monthoux.

Un parcours avec la classe préparatoire de l'Ebag d'Annemasse aggro.

2022-23

11 micro parcours: 3 classes de l'école des Hutins et 2 classes de l'école Jean Mermoz d'Annemasse, 1 classe de l'école du châtelet de Gaillard, 1 classe de l'école de Lucinges, 1 classe de l'école Françoise Dolto et 1 classe de l'école René Cassin de Vétraz-Monthoux, 2 classes de l'école du centre de Ville-la-Grand

11 classes de primaire ont bénéficié d'un projet en partenariat avec « Urbanera - Bouygues » dans le cadre de la ZAC Etoile et ont réalisés trois « fresques » qui ont été installées dans l'espace public : 5 classes de l'école de Cornières, 2 classes de l'école La fraternité à Ambilly et 4 classes de l'école Saint-Exupéry d'Annemasse.

2023/24

15 micro-parcours : 3 classes de CM1-CM2 de l'école Françoise Dolto de Vétraz-Monthoux, 3 classes de CP dédoublées de l'école du Châtelet de Gaillard, 5 classes dédoublées de l'école La Fontaine d'Annemasse, 2 classes de l'école du centre de Ville la Grand, 2 classes de l'école de Saint-Cergues

L'artiste en résidence pour la Villa du Parc à l'archipel Butor a collaboré pour la réalisation de ses pièces avec un groupe du centre de loisirs de l'école Saint Exupéry d'Annemasse et avec les 8 classes de l'école de Lucinges.

1 parcours avec une classe en alternance de la Maison Familiale Rurale de Bonne

3 Parcours et nombreuses visites avec le lycée des Glières d'Annemasse, le collège Michel Servet
Un parcours avec la classe préparatoire de l'Ebag d'Annemasse aggro

Le public d'Annemasse-agglo accueilli entre janvier 2021 et l'été 2024:

Crèches : Annemasse Parc, Annemasse Perrier, crèche familiale d'Annemasse

Ecoles primaires et maternelles : écoles de la fraternité et de la paix à Ambilly, école des sources à Cranves-Sales, école Jean-Jacques Rousseau d'Etrembières, les écoles du Salève, des Voirons et du châtelet à Gaillard, école de Juvigny, école de Lucinges, école de Machilly, école de Saint-Cergues, les écoles René Cassin et Françoise Dolto à Vétraz-Monthoux, les écoles du centre et de cornières à Ville-la-Grand

Collèges et lycées : Michel Servet à Annemasse, Collège Jacques Prévert de Gaillard, lycée des Glières et lycée Jean Monet d'Annemasse, MFR de Bonne

Associations : Association collette Belleville MJC Annemasse, MJC du Chablais, Vélo Club Annemasse, centre de loisirs de la Bergue, centre de loisirs de Saint-Cergues, Esat du Foron, UP du Genevois, sas l'Accueil, l'Éventail à Ville-la Grand, Caattp la Bobine Vétraz, la Bulle à Annemasse

Visites ateliers de deux groupes dans le cadre de la journée Atouts âges 2024 organisée par Annemasse-agglo